DOCUMENT D'ACCUEIL

Livret d'accueil

Informations communes à l'ensemble des formations organisées par DELEGEO

Bienvenue chez DELEGEO

Ce livret vous présente les repères utiles avant, pendant et après votre formation. Les informations propres à votre parcours figurent dans son programme, votre convention ou contrat et votre convocation.

V01 - 09-2026
Organisme de formation DELEGEO
NDA 84 69 22786 69

Bienvenue chez DELEGEO

DELEGEO accompagne les professionnels dans le développement de compétences directement mobilisables dans leur activité. Chaque formation est construite à partir d'objectifs définis, de modalités annoncées et d'un suivi permettant de vérifier la progression du bénéficiaire.

Ce livret est commun à toutes les formations DELEGEO. Il complète les documents propres à votre parcours : programme, convention ou contrat, convocation, calendrier et, le cas échéant, consignes d'accès à l'espace de formation. En cas de contradiction, les dispositions légales et les documents contractuels applicables à votre session prévalent.

DELEGEO en bref

Repère	Information
Raison sociale	DELEGEO - SASU au capital de 1 000 euros
Siège social	10 rue Émile Duport, 69009 Lyon
SIREN	928 944 065
Déclaration d'activité	NDA 84 69 22786 69 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Site	www.delegeo.com
Contact	contact@delegeo.com - +33 7 66 83 79 78

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Vos interlocuteurs

Repère	Information
Direction et administration	Bintou DIABY
Référente pédagogique	Bintou DIABY
Référente handicap	Bintou DIABY
Assistance technique	contact@delegeo.com - +33 7 66 83 79 78
Réclamations	contact@delegeo.com

Avant l'entrée en formation

Avant toute inscription définitive, DELEGEO recueille les besoins, vérifie les prérequis et identifie les éventuelles adaptations nécessaires. Les objectifs, le contenu, la durée, les modalités, les délais d'accès, les méthodes, les évaluations, les tarifs et les contacts sont précisés dans le programme de la formation.

1. Prendre connaissance du programme et des conditions applicables à la formation.
2. Compléter le questionnaire de recueil du besoin ou de positionnement demandé.
3. Signaler toute contrainte ou tout besoin d'adaptation dès que possible.
4. Signer la convention ou le contrat de formation lorsqu'il est requis.
5. Consulter la convocation, le calendrier et les consignes d'accès transmis avant le démarrage.

Pendant la formation

- Participer aux séquences prévues et respecter les horaires communiqués.
- Réaliser les activités, évaluations et productions prévues dans le programme.
- Utiliser les espaces de dépôt ou outils de suivi indiqués afin de conserver les preuves de réalisation.
- Prévenir DELEGEO au plus tôt en cas d'absence, de retard ou de difficulté.
- Respecter le règlement intérieur, la confidentialité et les droits de propriété intellectuelle.

Suivi et évaluation

Les modalités de suivi et d'évaluation dépendent de la formation suivie. Elles peuvent comprendre un positionnement initial, des quiz, exercices, études de cas, mises en situation, productions, entretiens ou soutenances. Les critères de validation et les documents remis en fin de parcours sont précisés dans le programme.

La satisfaction est recueillie à l'issue de la formation. Selon la nature du parcours, une évaluation différée peut également être organisée afin d'apprécier la mise en application des compétences.

Absence difficulté et risque d'abandon

En cas d'absence, d'inactivité ou de difficulté susceptible d'empêcher la poursuite de la formation, DELEGEO prend contact avec le bénéficiaire afin d'identifier le frein rencontré. Selon la situation et les possibilités du parcours, une nouvelle échéance, une ressource alternative, un temps de soutien, une adaptation ou un plan de rattrapage peut être proposé. Toute solution est appréciée au regard des objectifs, du calendrier et des engagements contractuels.

FORMATION À DISTANCE

Référentiel technique et charte de connexion

Les règles ci-dessous s'appliquent lorsque tout ou partie de la formation est réalisé à distance. Les outils effectivement utilisés et les activités à effectuer, avec leur durée estimée, sont précisés dans le programme, le calendrier ou l'espace de formation.

Configuration minimale

Repère	Information
Équipement	Ordinateur (ou une tablette ou un telephone) fonctionnel et à jour.
Connexion	Connexion Internet stable permettant la visioconférence et l'accès aux ressources en ligne.
Audio et vidéo	Microphone, haut-parleurs ou casque, et webcam lorsque la séquence le nécessite.
Logiciels	Navigateur récent, messagerie électronique et applications annoncées dans le programme ou les consignes de session.
Environnement	Espace calme, adapté au travail et permettant de préserver la confidentialité des échanges.

Avant la première connexion

- Tester l'ordinateur, le navigateur, le microphone, la webcam et la connexion Internet.
- Vérifier la réception des accès et les conserver de manière confidentielle.
- Se connecter quelques minutes avant la première classe virtuelle.
- Signaler sans attendre tout problème d'accès à contact@delegeo.com.

Règles de connexion et de sécurité

- Les identifiants et liens d'accès sont personnels et ne doivent pas être transmis à un tiers.
- Le bénéficiaire utilise son identité réelle afin de permettre le suivi de sa participation.
- Les enregistrements audio, vidéo ou captures d'écran sont interdits sans autorisation préalable.
- Les documents professionnels utilisés dans les exercices doivent être anonymisés et expurgés des données confidentielles non nécessaires.
- Le bénéficiaire sécurise son poste, ses mots de passe et les fichiers téléchargés pendant la formation.

Assistance et continuité

Repère	Information
Canal	contact@delegeo.com ou +33 7 66 83 79 78
Assistance pédagogique	Question sur une consigne, une activité, une ressource ou une évaluation.
Assistance technique	Difficulté d'accès, de connexion ou d'utilisation d'un outil mobilisé dans la formation.
Délai annoncé	Premier retour dans un délai maximal de deux jours ouvrés. Les incidents bloquants signalés pendant une classe virtuelle sont traités dès que possible.
Solution de continuité	Selon l'incident : nouvel accès, support alternatif, consigne de reprise, dépôt différé ou reprogrammation lorsque cela est possible.

ACCOMPAGNEMENT

Accessibilité et handicap

DELEGEO étudie les besoins liés à une situation de handicap avant l'entrée en formation afin d'identifier les adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles possibles. Lorsque DELEGEO ne peut répondre seul au besoin, la référente handicap recherche une solution avec le bénéficiaire et peut l'orienter vers un partenaire ou une ressource spécialisée.

Pour préparer cette étude, contactez Bintou Diaby le plus tôt possible à contact@delegeo.com ou au +33 7 66 83 79 78. Seules les informations nécessaires à l'étude et à la mise en œuvre des adaptations sont partagées avec les personnes concernées.

Réclamations et amélioration

Toute personne peut adresser une réclamation à contact@delegeo.com en précisant l'objet, les faits, la date et, si possible, la solution attendue. DELEGEO accuse réception sous deux jours ouvrés et vise une réponse motivée sous dix jours ouvrés. Si l'analyse nécessite davantage de temps, la personne est informée du délai complémentaire.

Les réclamations, aléas, appréciations et propositions d'amélioration sont enregistrés et analysés afin de décider des actions utiles et d'en vérifier l'efficacité.

Données personnelles et confidentialité

- Les données sont utilisées pour gérer l'inscription, le suivi pédagogique, les obligations administratives et l'amélioration des prestations.
- Les accès, supports et productions ne doivent pas être diffusés en dehors du cadre autorisé.
- Les situations professionnelles et données de tiers utilisées pendant la formation doivent être anonymisées.
- Toute demande relative aux données personnelles peut être adressée à contact@delegeo.com.

Règlement intérieur des formations DELEGEO

Le présent règlement est établi conformément aux articles L6352-3 et suivants et R6352-1 et suivants du Code du travail. Il s'applique à toute personne participant à une action de formation organisée par DELEGEO, pendant toute la durée de son parcours, y compris à distance.

Article 1 Objet et champ d'application

Le règlement précise les principales mesures de santé et de sécurité, les règles de discipline, les sanctions applicables et les garanties disciplinaires. Chaque stagiaire est réputé en avoir pris connaissance avant l'entrée en formation.

Article 2 Santé et sécurité

Chaque stagiaire veille à sa sécurité et à celle des autres. Il utilise un poste de travail adapté, respecte les pauses et signale sans délai tout accident ou incident survenu pendant une séquence de formation. Lorsque la formation se déroule dans un établissement tiers, les règles de santé et de sécurité de cet établissement s'appliquent.

Article 3 Horaires assiduité et absences

Le stagiaire respecte le calendrier, les horaires et les modalités de suivi communiqués. Toute absence ou tout retard doit être signalé et justifié dans les meilleurs délais. Selon les engagements applicables, l'employeur, le commanditaire ou le financeur peut être informé des absences et de l'interruption de la formation.

Article 4 Accès aux formations à distance

Le stagiaire utilise ses accès personnels, rejoint les séquences synchrones à l'heure et ne permet à aucun tiers d'assister à une activité sans autorisation. Il veille à ce que son identité puisse être vérifiée et à disposer d'un environnement compatible avec le bon déroulement de la formation.

Article 5 Comportement

Les échanges doivent rester respectueux et professionnels. Sont notamment interdits les propos discriminatoires, violents, diffamatoires ou portant atteinte à la dignité, ainsi que toute perturbation volontaire des activités.

Article 6 Utilisation des ressources

Les supports, modèles, vidéos, méthodes et ressources mis à disposition sont réservés à l'usage autorisé dans le cadre de la formation. Toute reproduction, diffusion, revente ou mise à disposition non autorisée est interdite.

Article 7 Confidentialité et enregistrements

Le stagiaire protège les informations confidentielles auxquelles il accède. Les données personnelles et situations professionnelles utilisées dans les exercices doivent être anonymisées. Les enregistrements audio ou vidéo et les captures d'écran ne sont autorisés qu'avec l'accord préalable de DELEGEO et des personnes concernées.

Article 8 Fraude

Toute falsification d'émargement, usurpation d'identité, plagiat, remise d'un travail réalisé par un tiers ou contournement volontaire des modalités d'évaluation peut donner lieu à une sanction.

Article 9 Sanctions

Selon la nature et la gravité du manquement, une observation, un avertissement écrit, une exclusion temporaire ou une exclusion définitive peut être prononcé. Les amendes et sanctions pécuniaires sont interdites.

Article 10 Garanties disciplinaires

Aucune sanction ne peut être prononcée sans que le stagiaire ait été informé des griefs retenus contre lui. Lorsqu'une sanction peut affecter sa présence dans la formation, il est convoqué à un entretien, peut être assisté par la personne de son choix et peut présenter ses explications. La décision écrite et motivée est notifiée conformément aux dispositions applicables. Une mesure conservatoire peut être prise lorsque la situation l'exige, sans préjuger de la sanction définitive.

Article 11 Représentation des stagiaires

Pour les actions de formation d'une durée totale supérieure à cinq cents heures, la représentation des stagiaires est organisée conformément aux dispositions du Code du travail. Pour les autres actions, les stagiaires peuvent transmettre à tout moment leurs suggestions ou réclamations à DELEGEO.

Article 12 Égalité et neutralité

Lorsque la formation mobilise des fonds publics ou mutualisés, DELEGEO assure le traitement égal des stagiaires, respecte la liberté d'expression et de conscience et veille à la neutralité des enseignements.

Article 13 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur en septembre 2026. Il est communiqué avant l'entrée en formation et reste accessible pendant le parcours. Version applicable : V01 - 09-2026.

CONTACTS UTILES

Besoin d'aide

Pour toute question administrative, pédagogique, technique, demande d'adaptation ou réclamation, utilisez les coordonnées ci-dessous. Indiquez votre nom, la formation concernée et la nature de votre demande afin de faciliter son traitement.

Repère	Information
Référente	Bintou Diaby
Courriel	contact@delegeo.com
Téléphone	+33 7 66 83 79 78
Site	www.delegeo.com

À retenir

- Consultez le programme et la convocation propres à votre formation.
- Testez vos accès avant une formation à distance.
- Prévenez rapidement DELEGEO en cas d'absence ou de difficulté.
- Signalez tout besoin d'adaptation le plus tôt possible.